

Bordereau attestant l'exactitude des informations - REIMS - 5103 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 09/02/2026 - B2026/000953 - 2021 B 00379 - 895 104 974 - A PRUNELLE

**Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés
du 19 février 2024**

SARL A PRUNELLE
Au capital de 1002 €
Siège social : 385 Av Jean Jaures
51190 AVIZE
Identifiée sous le numéro 895 104 974
RCS de REIMS

Les associés de la SARL A Prunelle, au capital de 1002 €, divisé en 1000 parts sociales de 1 € chacune, se sont réunis au siège social, le 2 février 2025 à 10 h 00, en assemblée générale ordinaire sur la convocation régulière qui leur a été faite.

Étaient présents :

M. Emmanuel TURPIN demeurant à AVIZE (51190), 4 rue Charles Leroy, titulaire en usufruit de 490 parts et une part en pleine propriété.
M. Fabrice AGRAPART demeurant à AVIZE (51190), 385 Av Jean Jaures, titulaire en usufruit de 510 parts et une part en pleine propriété.
Melle Prunelle AGRAPART-GERMAIN demeurant à BONDOUFLE (91070), 36 rue Louis Blériot, titulaire en nue propriété de 1000 parts et représentée par M. Fabrice AGRAPART.

Total des parts 1002.

L'assemblée est présidée par M. Fabrice AGRAPART, associé gérant.

Le gérant constate que les associés présents ou représentés représentent plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les statuts de la société ;
- la feuille de présence ;
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- approbation de ces comptes et du rapport de gestion ;
- quitus au gérant ;
- affectation des résultats de l'exercice.

Lecture est donnée du rapport de gestion du Président.



Personne ne demandant plus la parole, le président soumet, successivement, les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 2 453,45 €.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Elle approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 0 euros et l'impôt correspondant de 0 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 453,45 € de la manière suivante :

- dotation à la réserve légale 0 € calculés sur le bénéfice de l'exercice ;
- une somme de 0 € à la distribution aux associés;
- et la différence, soit 2 453,45 € sera affectée au poste «Report à Nouveau» qui s'élèvera alors à 1 574,63 euros

Soit, au total, 1 574,63 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est précisé qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale donne quitus entier et définitif à la gérance assurée par Monsieur Fabrice AGRAPART pour l'exécution de sa gestion au cours de l'exercice écoulé et décide de maintenir le choix de ne pas rémunérer la gérance jusqu'à nouvel ordre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par la gérance et visé par plusieurs des associés présents à l'assemblée.

Signatures

Fabrice AGRAPART
GERMAIN

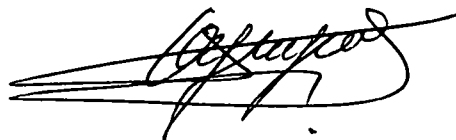
Fabrice AGRAPART

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Fabrice Agrapart', with a horizontal line drawn through it.

Emmanuel TURPIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Emmanuel Turpin', with a horizontal line drawn through it.

Prunelle AGRAPART-
représentée par M.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Prunelle Agrapart', with a horizontal line drawn through it.

1. The first of the two main points of the report is that the

the second of the two main points of the report is that the

the third of the two main points of the report is that the

the fourth of the two main points of the report is that the

the fifth of the two main points of the report is that the

the sixth of the two main points of the report is that the

the seventh of the two main points of the report is that the

1 - BILAN SIMPLIFIÉ										N° 2033 A (2025)	
										Néant ☐	
				Actif		Brut		Amortissements - Provisions		Net	
						1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012					
			Autres *	014		016					
	Immobilisations corporelles *			028		030					
	Immobilisations financières * (1)			040	308 964	042				308 964	
	Total I (5)			044	308 964	048				308 964	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052				
		Marchandises *			060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066					
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068		070					
			Autres *	072		074			0		
	Valeurs mobilières de placement			080	1 805	082				1 805	
	Disponibilités			084	988	086				988	
	Charges constatées d'avance *			092		094					
	Total II			096	2 793	098				2 793	
	Total général (I + II)			110	311 757	112				311 757	
PASSIF										Exercice N NET	
										1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120				1 002	
	Écarts de réévaluation					124					
	Réserve légale					126					
	Réserves réglementées *					130					
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *			131		)	132		
	Report à nouveau					134				-879	
	Résultat de l'exercice					136				2 453	
	Subventions d'investissement					137					
	Provisions réglementées					140					
	Total I					142				2 577	
Provisions pour risques et charges					Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166					
	Dettes fiscales et sociales	(	dt montant de la TVA			169		)	172	278	
	Comptes courants d'associés					173				308 702	
	Autres dettes					175				200	
	Produits constatés d'avance					174					
Total général (I + II + III)					180				311 757		
RENOVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		228 073		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

*Certifié conforme à
l'original par la
gestion*

COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)										N° 2033-B-SD (2025)		
										Néant		☐
A - RÉSULTAT COMPTABLE												
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *						209		210			
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		{	215		214				
		Services *				217		218				
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)									222		
	Production immobilisée *									224		
	Subventions d'exploitations reçues									226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits									230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)									232		
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234		
	Variation de stocks (marchandises) *									236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *									240		
	Autres charges externes *		(dont crédit-bail : - mobilier :			- immobilier :		)	242	753		
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *		243		)	244				
	Rémunérations du personnel *									250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)									252		
Dotations aux amortissements *									254			
dont amortissement du fonds de commerces									255			
Dotations aux provisions									256			
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		}	262			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260						
Total des charges d'exploitation (II)									264	753		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270	-753	
Produits financiers (III)		280	3.485				Charges financières (V)		294			
Produits exceptionnels (IV)									290			
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				347		}	300			
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)									306	278		

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)											310	2 453
B – RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312	2 453	314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *								316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles								318			
	Provisions non déductibles *								322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)								324	278		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)		986		ZFU – TE (44 octies et octies A)		987				342	
					JEI (44 sexies A)		989					
	ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44 quindecies)		138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		991		(FRR) France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A)		181					
	ZFANG (44 quaterdecies)		345		Investissements et souscriptions outre mer		344					
	BUD (44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993					
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit					346				350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)					655					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)					643					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)					645					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)					647					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)					648					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					641					
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)					990					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)					649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	2 731	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *								356			
	Déficits antérieurs reportables *			880	dont imputés sur le résultat :					360	880	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS								Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	1 851	372	

Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

B-RÉSULTAT FISCAL (EXTENSION)	
Divers à réintégrer	
Libellé	Montant

Divers à déduire	
Libellé	Montant

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES										N° 2033-C-SD (2025)		
										Néant ☐		
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial		400		402		404		406			
	Autres		410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426			
	Constructions		430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
	Installations générales, agencements, aménagements divers		450		452		454		456			
	Matériel de transport		460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476			
Immobilisations financières			480	80 890	482	228 073	484		486	308 964		
TOTAL			490	80 890	492	228 073	494	0	496	308 964		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Fonds commercial				495		497		498		499		
Immobilisations corporelles				500		502		504		506		
	Terrains			510		512		514		516		
	Constructions			520		522		524		526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers			540		542		544		546		
	Matériel de transport			550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles				560		562		564		566		
TOTAL				570		572		574		576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des imm.	Valeur d'actif *		Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession*		Plus ou moins-values			
									Court terme*		Long terme	
	(1)		(2)		(3)		(4)		(5)	19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)
TOTAL	578		580		582		584		586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)					579		Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL								596	585	597	599	

Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

